

CONSEIL MUNICIPAL Du 27 Avril 2023

69x23

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS SOCIAUX POUR LES FOYERS SENIORS TARIFS FOYER D'ETE POUR LE SITE DE LA VOILERIE

Suite à la réorganisation et la nouvelle gestion des foyers seniors par le service restauration de la Ville, et au vu de la délibération n°224x22 fixant le règlement intérieur des foyers restaurants ainsi que les nouveaux tarifs, il convient de faire certains ajouts.

En effet, compte tenu du caractère social de ce service, il est proposé deux nouveaux tarifs pour la fréquentation annuelle des foyers seniors Cadeneaux, Gavotte et du foyer mutualisé d'été à la Voilerie :

- Tarif social pour les seniors isolés et/ou en situation de handicap, bénéficiaire de minimas sociaux (tarif appliqué sur évaluation du CCAS) : 3.70 €
- Tarif pour les accompagnants, invités sur évaluation sociale : 7.80 €

Par ailleurs, dans le cadre des périodes de fermetures des foyers restaurants de la Gavotte et des Cadeneaux pour la période estivale, un foyer seniors mutualisé pour l'été est proposé à la Voilerie. Seuls les seniors fréquentant régulièrement les foyers restaurant tout au long de l'année pourront s'y inscrire.

Deux tarifs sont proposés :

- Tarif habituel repas du midi : 5.50 €
- Tarif journée (repas + animation + goûter) : 10 €

Le tarif journée inclut également le transport aller/retour.

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale réunie le 17 avril 2023,

Considérant les charges et coûts de fonctionnement du service restauration,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE les tarifs qui lui sont proposés
- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 7067 du Budget de la ville
- DECIDE de les faire appliquer à partir du 1er Mai 2023.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL